

## AGRICULTURE.

légumes, les petits fruits, les arbustes d'ornement et les arbres. On y fait voir l'usage des couches-chaudes et des carrés froids. Les récoltes fourragères sont cultivées en vue de l'adaptabilité au sol et au climat, des méthodes et quantité de semence, et avec ou sans engrais. La luzerne a été mise à l'épreuve pour en étudier les variétés et les méthodes de semence. Les lopins à grain servent à la multiplication en même temps qu'aux expériences, et de bonnes quantités de grain propre à être enregistré conformément à l'Association des producteurs de graine de semence ont déjà été produites. On cultive les arbres et on les soumet à des expériences, quant à l'espèce et à l'entretien, pour l'usage dans des plantations individuelles et dans certaines parties de la province pour servir de brise-vent. On a déjà obtenu de bons résultats dans l'usage des arbres comme brise-vents pour protéger les fruits et les jardins. Il y a des concours d'organisés parmi les élèves pour les expériences sur leurs fermes. Chaque année les jeunes élèves reçoivent un lot dont on fait rapport l'année suivante.

**Fermes de démonstrations, contiguës aux écoles.**—Chaque école est située sur une des Fermes provinciales de démonstration, et bien que ferme et école soient des branches séparées pour l'administration, il y a des points de contact entre la ferme et l'école. Les fermes servent d'exemples concrets d'entreprises bien dirigées et équilibrées d'un type propre aux conditions locales. Les résultats des expériences sur les lopins scolaires sont appliqués sur la ferme. Il y a sept fermes de démonstration, mais à l'heure actuelle, trois écoles seulement.

**Université de l'Alberta.**—La nouvelle université de l'Alberta aura une faculté d'agriculture, Edmonton Sud, et environ 90 acres de terre pour y faire des expériences.

## COLOMBIE BRITANNIQUE.

**Ministère de l'Agriculture.**—Les divisions de l'élevage et de l'horticulture font des expériences. La division de l'élevage fait des expériences sur un lopin de 13 acres, onze de 4 à 5 acres et six lopins d'un acre en luzerne. Dans les districts nouvellement colonisés sur la ligne du Grand Tronc Pacifique, les travaux consistent surtout en expériences pour déterminer quelle variété convient le mieux aux conditions locales. Sur les autres lopins, à part ceux consacrés exclusivement à la culture de la luzerne, on établit un système de rotation convenable pour le district représenté. Autant que possible les travaux sont menés avec le concours de l'Institut local des fermiers. La division d'horticulture possède 16 vergers de démonstration de cinq acres chacun. Ces vergers sont plantés et entretenus d'après des arrangements par lesquels le propriétaire et le ministère se répartissent les dépenses. L'entente est pour une période de cinq ans, mais, dans certains cas, on fait des arrangements plus étendus. Le but principal, dans la majorité des cas, est pour démontrer les résultats qui peuvent être obtenus dans les divers districts par l'adoption des meilleures méthodes possibles. Dans d'autres cas, les vergers servent à des expériences sur les variétés et des travaux sur la préservation des récoltes, etc. Trois lopins de cinq acres pour expérience et démonstration sont situés dans la section du littoral du nord. Sur ces lopins on fait des expériences étendues quant aux variétés de grain, herbe, fourrage, légumes, petits fruits, etc. Pendant